

Professionnels habilités :	Infirmière ou infirmier clinicien travaillant à l'accueil clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.
Clientèle visée :	Personne âgée de 18 ans et plus, pour laquelle un diagnostic de dysphagie de novo progressive depuis 1 mois en phase subaiguë a été posé par le médecin traitant.
Indications :	Personne qui requiert une prise en charge pour une investigation clinique dans un délai de 72 heures.
Conditions :	Répondre aux critères d'admissibilité du service de l'accueil clinique et être référé par le médecin traitant.
Contre-indications :	Déglutition entravée par un blocage alimentaire ou un corps étranger. Si présence de contre-indications : Diriger la personne à l'urgence et aviser le médecin traitant.
Activités réservées :	Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

L'arrêt de la médication suivante doit être prescrit par le médecin traitant pour les personnes concernées :

- Anticoagulants oraux
- Antiplaquettaires
- AINS
- Suppléments de Fer PO sous toutes ses formes

